



**Assemblée publique de consultation
20 juin 2017**

Projet de règlement 01-277-80
**Révision des usages autorisés dans les secteurs industriels
et commerciaux du secteur d'emplois du Plateau Est**

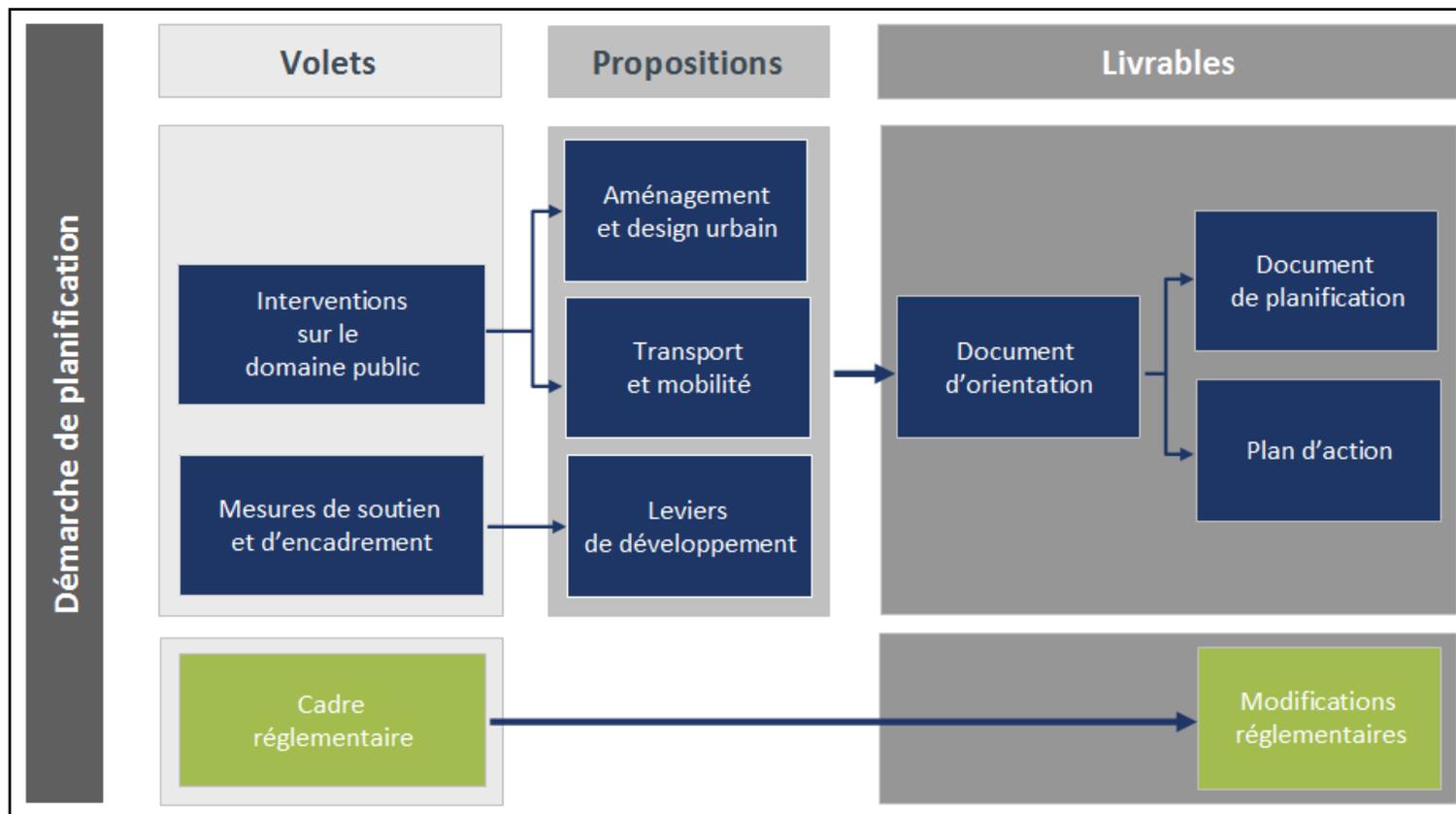
Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises
Direction du développement du territoire et des travaux publics

Description

Modifications
proposées

Calendrier
d'adoption

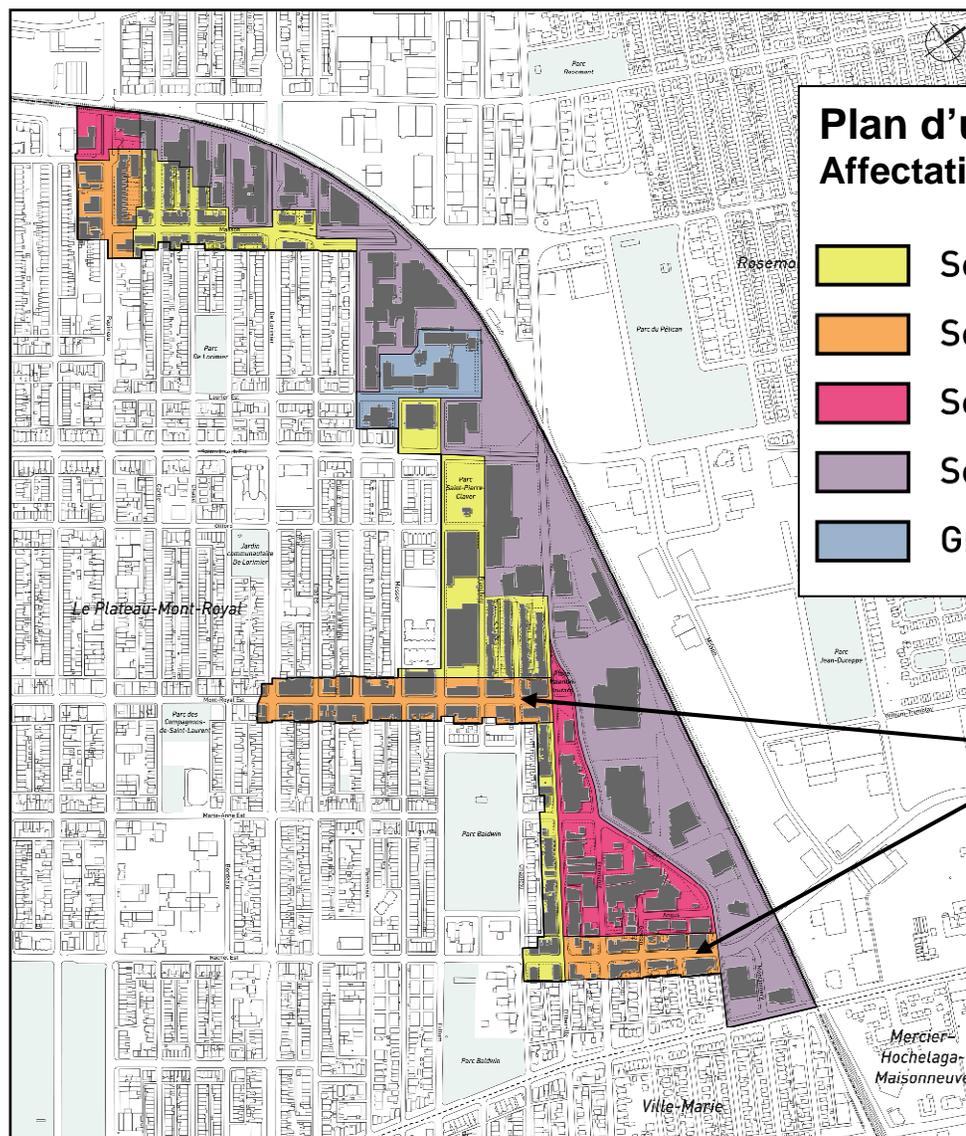
Le Plateau Est et les abords des voies ferrées



Description

Modifications
proposées

Calendrier
d'adoption



Plan d'urbanisme
Affectation du sol

-  Secteur résidentiel
-  Secteur mixte
-  Secteur d'activités diversifiées
-  Secteur d'emplois
-  Grand équipement institutionnel

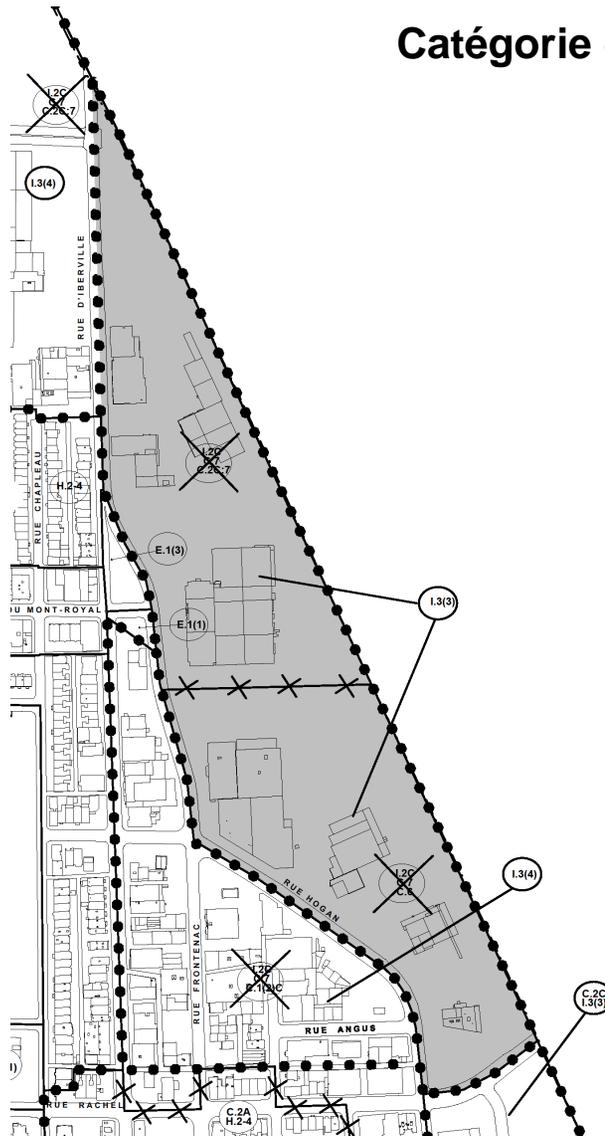
Secteur mixte ne permet
plus les nouvelles
occupations à caractère
industriel

Description

Modifications
proposées

Calendrier
d'adoption

Catégorie d'usages I.3(3) – Abords des voies ferrées



Usages autorisés

- Industrie légère
- Atelier d'artiste et d'artisan
- Commerces et services complémentaires
- **Commerces plus lourds**
- Bureau
- École d'enseignement spécialisé

Exigences particulières

- Restaurant:
 - Largeur de façade minimum de 7 m
 - Entrée extérieure distincte
 - Superficie maximum de 250 m²
- Traiteur: superficie maximum de 250 m²

Usages qui ne sont plus autorisés

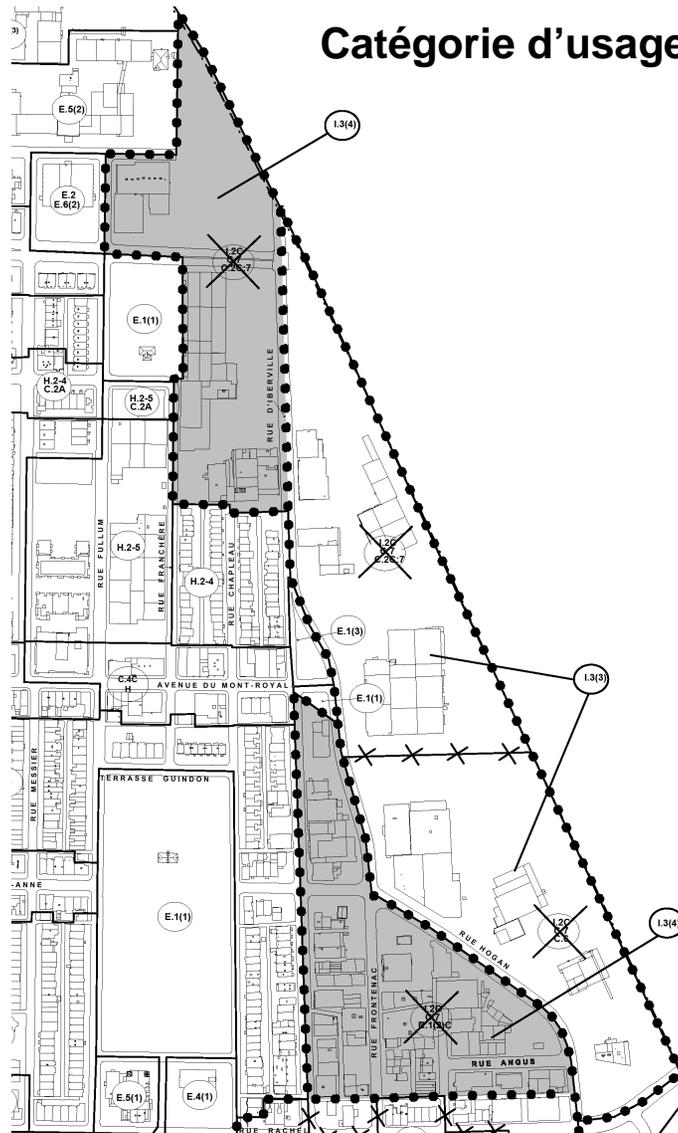
- Carburant
- Central téléphonique
- Clinique médicale
- Entrepôt
- Lave-auto automatique
- Outillage et machinerie
- Soins personnels
- Véhicules automobiles (location, vente)
- Véhicules automobiles (réparation, entretien)
- Garderie
- Etc.

Description

Modifications
proposées

Calendrier
d'adoption

Catégorie d'usages I.3(4) – Rues D'Iberville et Frontenac



Usages autorisés

- Industrie légère
- Atelier d'artiste et d'artisan
- **Commerces de détail**
- **Autres commerces et services**
- Commerces plus lourds
- Bureau
- École d'enseignement spécialisé
- **Carburant**
- **Salle de spectacle**
- **Salle d'exposition**
- **Équipements collectifs et institutionnels**

Exigences particulières

- Restaurant:
 - Largeur de façade minimum de 7 m
 - Entrée extérieure distincte
 - Superficie maximum de 250 m²
- Traiteur: superficie maximum de 250 m²
- Salle de spectacle: pas d'entrée principale face à un secteur d'habitation

Usages qui ne sont plus autorisés

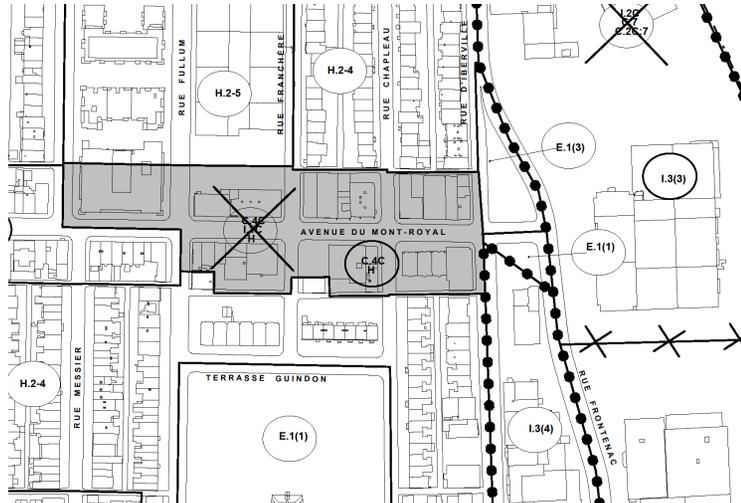
- Central téléphonique
- Entrepôt

Description

**Modifications
proposées**

Calendrier
d'adoption

Avenue du Mont-Royal Est – Suppression de la catégorie d'usages I.1C



Usages qui ne sont plus autorisés

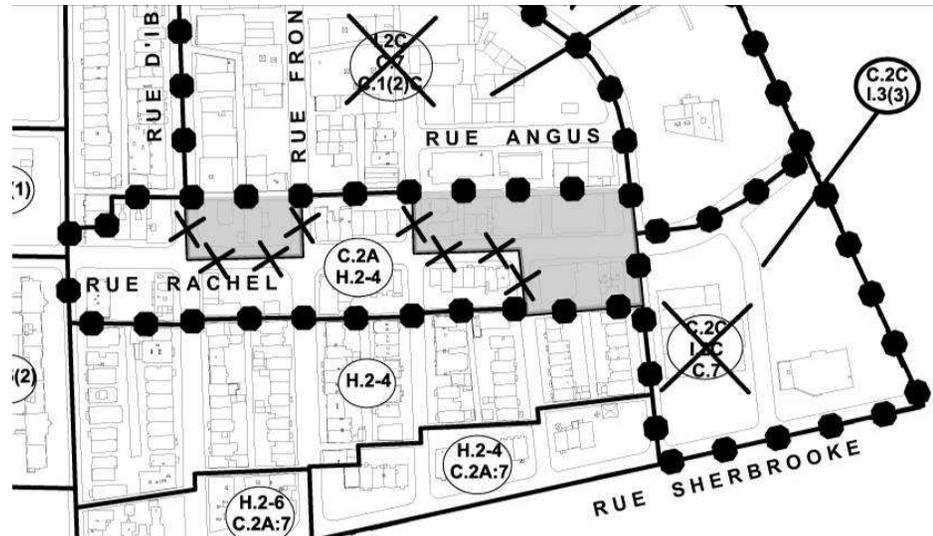
- Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie
- Électriques et électroniques, petits appareils
- Imprimerie
- Instruments de musique
- Instruments scientifiques et professionnels (assemblage, ajustement, réparation)
- Miroirs (fabrication avec produits finis)
- Petits objets et articles (fabrication avec produits finis tels que papier, bois, carton, caoutchouc, plastique, verre)
- Rembourrage
- Textile, cuir sans vernissage, fourrure (fabrication de produits) et vêtements

Description

**Modifications
proposées**

Calendrier
d'adoption

Rue Rachel Est – Uniformisation aux catégories d'usages C.2A, H.2-4



Usages supplémentaires autorisés

- Rez-de-chaussée et niveaux inférieurs:
 - Commerce de détail
 - Pharmacie
 - Salon funéraire
 - Toilettage pour animaux domestiques
- Tous les niveaux:
 - École primaire et préscolaire, école secondaire
 - Hôtel
 - Maison de la culture
 - Musée
- Niveaux supérieurs au rez-de-chaussée:
 - Habitations de 2 à 8 logements

Usages qui ne sont plus autorisés

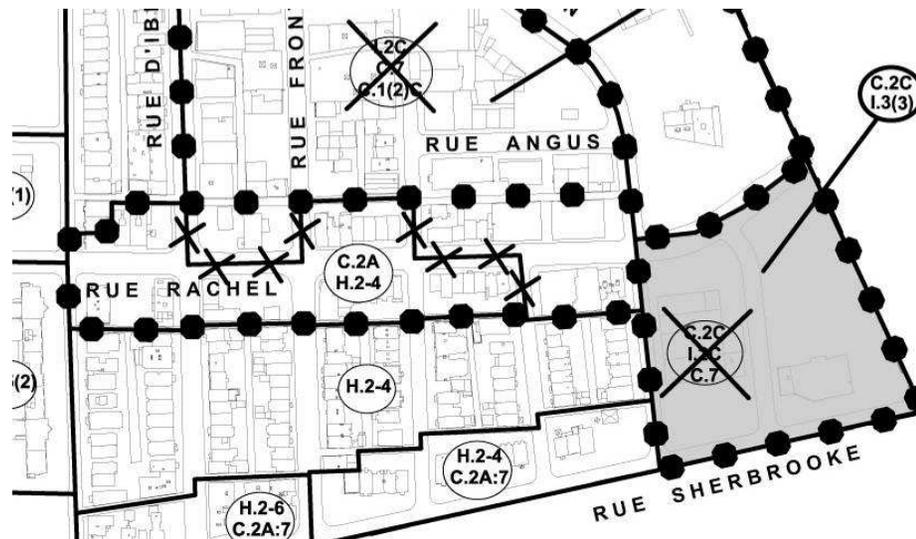
- Industrie légère
- Entrepôt
- Marchandise de gros
- Transport et distribution
- Central téléphonique
- Poste de police
- Poste de pompiers

Description

**Modifications
proposées**

Calendrier
d'adoption

Rue Rachel Est – Remplacement des catégories d'usages I.2C et C.7 par I.3(3)



Usages supplémentaires autorisés

- Centre de rénovation
- Entrepreneurs et matériaux de construction
- Établissement de jeux récréatifs
- Serre commerciale ou pépinière

Usages qui ne sont plus autorisés

- Entrepôt
- Central téléphonique
- Poste de police
- Poste de pompiers

Description

Modifications
proposées

**Calendrier
d'adoption**

Recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme	2 mai 2017
Avis de motion et adoption du 1 ^{er} projet de règlement (CA)	5 juin 2017
Assemblée publique de consultation	20 juin 2017
<i>Adoption du 2^e projet de règlement (CA)</i>	<i>4 juillet 2017</i>
<i>Période pour demande d'approbation référendaire</i>	<i>juillet 2017</i>
<i>Adoption du règlement (CA)</i>	<i>Après la période pour demande d'approbation référendaire</i>

Description

Modifications
proposées

**Calendrier
d'adoption**

Dispositions susceptibles d'approbation référendaire:

- La modification des limites des secteurs d'usages prescrits et des catégories d'usages qui y sont autorisées
- L'identification des usages autorisés dans les nouvelles catégories créées
- Les exigences relatives à un restaurant, un traiteur, une salle de spectacle et la vente de carburant dans les nouveaux secteurs où ces usages sont autorisés

Pour être valide, une demande d'approbation référendaire doit:

- Provenir d'une zone composant un des secteurs d'usages visés ou d'une zone contigüe à celle-ci
- Indiquer la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient
- Être signée par au moins 12 personnes ou la majorité si la zone compte 21 personnes ou moins
- Être reçue par l'Arrondissement au plus tard le 8^e jour suivant la publication de l'avis annonçant la possibilité d'approbation référendaire

MERCI !



@ LePMR



@ LePMR



/leplateaumontroyal

ville.montreal.qc.ca/leplateau